

## **BORDEAUX – QUAI DE LA SOUYS**

### **REMISE A NIVEAU DES ROUTES DEPARTEMENTALES TRANSFEREES**

#### **MARCHE 10204 U**

#### **ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET LA SOCIETE COLAS**

#### **AVENANT N° 1**

Entre les soussignés Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2009/0546 du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2009 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

D'une part,

Et le groupement solidaire COLAS Sud-Ouest, SCREG Sud-Ouest et CREGUT Atlantique, représenté par le mandataire société COLAS Sud-Ouest, sis 126, rue Emile Combes, 33270 Floirac – SA (Société Anonyme) au capital de 6 938 153 € SIRET 329 405 211 0015 Bordeaux –APE 4211Z

D'autre part.

#### **Article 1 - objet de l'avenant**

Dans le cadre du transfert de 103 km de routes départementales il a été décidé par délibération 2009/0546 du 02 octobre 2009, de remettre en état une vingtaine de voies sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux et plus particulièrement sur Ambarès, Carbon-Blanc, Artigues, Bouliac, Lormont, Floirac et le quai de la Souys sur la commune de Bordeaux.

Cette opération a fait l'objet d'un appel d'offres en 3 lots conduisant à l'attribution du marché 10204U au groupement solidaire, ayant pour mandataire l'entreprise COLAS, pour un montant de 648 806,92 € pour le lot n°1 (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> circonscription).

Le présent avenant a pour objet la validation du dépassement du marché consécutif à des travaux supplémentaires imprévisibles et découverts lors du corps de chaussée.

Lors de l'avancement des travaux, après fraisage de la couche de roulement et mise en œuvre des purges pour renforcer les structures de chaussée, la plateforme support s'est avérée par endroit de très mauvaise qualité, obligeant la maîtrise d'œuvre à approfondir les fouilles avec pour conséquences une augmentation des quantités prévues pour les matériaux hydrocarbonés.

Les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> circonscriptions ont réalisé 100% de leur part de marché, ne dégageant aucun reliquat

La part de travaux de la 9<sup>ème</sup> circonscription concernant le quai de la Souys à Bordeaux, prévue au marché, est de 270 900,00€ H.T. pour des prestations réalisées à hauteur de 274 760,89€ H.T. (328 614,03€TTC) représentant un dépassement de 3 860,89€H.T. soit 0,71% du montant initial du marché financé au budget principal 2010, chapitre 23, compte 2315, fonction 8220, CRB TK00 – programme VA1RD

Après avenant, le montant du marché est de 546 341,59€HT (base marché valeur mois m zéro, mois qui précède celui de la date limite de réception des offres –article 3.5.1 du CCAP), soit 653 424,54 € TTC

## **Article 2 – Délai contractuel**

Le délai contractuel est inchangé.

## **Article 3 – autres clauses du marché**

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **Article 4 – pièces constitutives de l'avenant**

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant
- détail estimatif de l'avenant.

## **Article 5 – date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Fait à Bordeaux, le

L'entreprise COLAS Sud-Ouest  
Mandataire du groupement solidaire  
représentée par M. Gilles SAUGNAC

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux  
Le Président  
Par délégation  
Le Directeur général adjoint du pôle Administration Générale

Michel VAYSSIE